

Le 14 septembre 2016

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue à la salle municipale de St-Pierre-Baptiste (525 route de L'Église), le 14 septembre 2016 à 19 h sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	820	1	Michel Berthiaume	Présent
Laurierville	1 399	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 645	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	716	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 671	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 061	2	Rosaire Croteau	Présent
St-Pierre-Baptiste	514	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	674	1	Marie-Claude Chouinard	Présente
Ville de Plessisville	6 661	5	Mario Fortin	Présent
Ville de Princeville	5 902	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	448	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
  - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 17 août 2016
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
  - 6.1 Adoption du rapport final – Fonds conjoncturel de développement (MAMOT)
  - 6.2 Autorisation à lancer des appels d'offres pour la coupe et le transport de bois - Hiver 2017

Le 14 septembre 2016

- 6.3 Intervention d'urgence – Localisation des immeubles
- 6.4 Équipements supralocaux – MRC de L'Érable – Stratégie d'intervention 2016 – 2017
- 6.5 Avenant 2016-1 au contrat de prêt FLI – Autorisation de signature
- 6.6 Adoption du rapport annuel d'activités du CSP de la MRC de L'Érable (Dossier 16-4012)
- 6.7 Changements organisationnels au sein des pompiers du SSIRÉ
  - 6.6.1 Rétrogradation d'un pompier
  - 6.6.2 SSIRÉ 2025 – Mise en place d'un nouvel organigramme
- 7.0 Aménagement :
  - 7.1 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de St-Ferdinand (Règl. n° 2016-155)
- 8.0 Financier :
  - 8.1 Rapport des déboursés
  - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9.0 Correspondance
- 10.0 Varia
- 11.0 Période de questions

Intervertir les points à l'ordre du jour  
A.R.-09-16-13578

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉ

Ordre du jour  
A.R.-09-16-13579

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés.

ADOPTÉ

Procès-verbal  
A.R.-09-16-13580

Il est proposé M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière 17 août 2016 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Le 14 septembre 2016

Administratif : Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité  
Adoption du d'adopter le rapport final du Fonds conjoncturel de développement du ministère des  
rapport final Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

du Fonds

conjoncturel de

développement

(MAMOT)

A.R.-09-16-13581

ADOPTÉ

Autorisation ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des appels d'offres pour les travaux de  
à lancer des récolte et de transport de bois à effectuer en janvier, février et mars 2017 sur les terres  
appels d'offres publiques intramunicipales de la MRC de L'Érable ;

sur invitation

pour la coupe

et le transport

de bois –

Hiver 2017

A.R.-09-16-13582

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et  
résolu à l'unanimité :

QUE le conseil des maires autorise le directeur général à procéder à des appels  
d'offres sur invitation écrite pour les travaux de coupe et de transport de bois à  
effectuer sur les terres publiques intramunicipales, selon les spécifications contenues  
dans le devis;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autoriser à former un comité  
chargé d'agir à titre de responsable de l'octroi du contrat afin de fournir les  
renseignements concernant la procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires  
potentiels.

ADOPTÉ

Interventions ATTENDU QUE les services d'urgence (ambulanciers, incendies et policiers)  
d'urgence - utilisent différentes sources de données (logiciels GPS, Google Maps) pour localiser les  
Localisation immeubles lors d'interventions;

des immeubles

A.R.-09-16-13583

ATTENDU QUE ces derniers doivent réagir rapidement en situation d'urgence afin  
de garantir le succès de leurs opérations et que la localisation précise des immeubles est  
un enjeu prioritaire lors de ces interventions;

Le 14 septembre 2016

ATTENDU QUE les sources d'information diffèrent et ne contiennent pas toujours d'informations suffisamment précises à l'égard de la localisation de certains immeubles, en particulier en milieu rural;

ATTENDU QUE cette réalité touche l'ensemble des municipalités rurales au Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité :

- De demander à la FQM d'entamer une réflexion sur cette problématique de sécurité publique;
- De demander aux services d'urgence de se concerter dans le but d'utiliser une source d'information complète, à jour et commune;
- D'informer les municipalités de la marche à suivre pour mettre à jour leurs données de localisation de ces firmes de fournisseurs GPS.

ADOPTÉ

Équipements  
supralocaux –  
MRC de L'Érable -  
Stratégie

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable apporte un soutien financier et technique depuis 1998 au Centre aquatique régional de L'Érable ainsi qu'au Mont Apic pour le bénéfice des citoyens de la MRC, ainsi que pour le maintien de la qualité de vie sur le territoire;

d'intervention

2016 – 2017

A.R.-09-16-13584

ATTENDU QUE cette décision de contribuer financièrement aux équipements supralocaux de la MRC résulte d'une consultation entre les municipalités qui origine de la fin des années quatre-vingt-dix et qui prenait en compte des préoccupations et des critères qui n'ont pas fait l'objet d'un récent questionnement;

ATTENDU QUE la présence de ces deux infrastructures est toujours aussi pertinente dans le cadre du développement des activités physiques et des saines habitudes de vie chez les jeunes ;

Le 14 septembre 2016

ATTENDU QUE leur présence est un atout dans le cadre des efforts déployés par la MRC pour favoriser l'augmentation de sa population;

ATTENDU QUE l'opération de telles infrastructures représente un défi important pour les bénévoles et les administrateurs qui œuvrent au sein de ces organisations;

ATTENDU QUE la MRC est bien consciente qu'elle doit continuer et même accentuer son support financier et technique pour être en mesure de faire face aux exigences reliées à l'opération du Mont Apic et du Centre aquatique régional de L'Érable;

ATTENDU QUE la MRC se doit aussi de réexaminer la valeur et la pertinence des modes de contribution des municipalités afin de s'assurer que ceux-ci sont toujours au diapason avec l'évolution des façons de faire et des mentalités;

ATTENDU QUE les conseillers de la MRC se sont réunis lors d'un lac-à-l'épaule afin de discuter des différents enjeux reliés au maintien et au développement des équipements supralocaux;

ATTENDU QUE quatre constats sont ressortis de cette rencontre à savoir :

- Il serait pratiquement impossible de doter le territoire de telles infrastructures si celles-ci n'étaient pas en place, ce qui incite la MRC à bien s'en occuper;
- Le Mont Apic a besoin d'un apport supplémentaire en aide au fonctionnement et en investissement dans les immobilisations à court terme;
- Le Centre aquatique aura besoin d'un apport au niveau de la gouvernance de l'organisation et en investissement dans les immobilisations à moyen terme;
- Les critères de répartition de la contribution de chaque municipalité devront être revus d'ici le printemps 2017 de façon à mieux refléter l'équité inter-municipale et les valeurs plus actuelles de participation de chacun à un projet régional;

Le 14 septembre 2016

ATTENDU QUE le conseil de la MRC désire à la fois poser un geste immédiat pour exprimer son engagement et à la fois lancer un processus de réflexion collective sur la participation de chacun au développement de la phase deux de l'engagement de la MRC envers ses actifs supralocaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC autorise les actions suivantes :

- Augmentation de la contribution au Mont Apic de 20 000 \$ par année à partir de l'exercice 2017 selon les mêmes critères qu'actuellement;
- Contribution immédiate d'un montant de 20 000 \$ via une appropriation des surplus accumulés en développement économique en guise de fonds de roulement pour le Mont Apic ;
- Adoption d'un programme d'investissement destiné au Mont Apic via le FDT de la MRC pour la réfection des remontées mécaniques et l'achat d'équipements;
- Lancement des travaux de réflexion pour l'analyse des critères de répartition des contributions municipales pour le fonctionnement et le développement des équipements supralocaux afin de produire une recommandation au conseil pour le printemps 2017;
- Adoption d'un programme d'investissement pour le Centre aquatique pour l'année 2018.

ADOPTÉ

Avenant 2016-1 au  
contrat de prêt -  
Autorisation  
de signature  
A.R.-09-16-13585

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet, M. Sylvain Labrecque, à signer, pour et au nom de la MRC, l'avenant 2016-1 au contrat de prêt conclu dans le cadre du FLI.

ADOPTÉ

Le 14 septembre 2016

Adoption du rapport annuel d'activités du CSP de la MRC de L'Érable A.R.-09-16-13586

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Forteir, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel d'activités du Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de L'Érable, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, tel que présenté et déposé au Dossier 16-4012.

ADOPTÉ

Changements organisationnels au sein des pompiers du SSIRÉ –  
Rétrogradation d'un pompier A.R.-09-15-13587

Il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder, pour la caserne 58 du SSIRÉ, à la rétrogradation de M. Emmanuel DESCOUTIÉRAS, qui passera de capitaine à pompier conditionnellement à la clarification de son parcours académique en date du 19 septembre 2016.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

SSIRÉ 2025  
Mise en place d'un nouvel organigramme A.R.-09-16-13588

ATTENDU la vision 2025 du Service de sécurité incendie régional de L'Érable adopté par le conseil de la MRC de L'Érable le 14 octobre 2015;

ATTENDU QUE le plan d'action découlant de la vision 2025 prévoit la création de 3 districts au sein du service afin d'optimiser l'utilisation des ressources ainsi que le renouvellement de l'organigramme en fonction de la réorganisation par district;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir de nouveaux postes afin de concrétiser ce nouvel organigramme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de L'Érable procède à la création de 3 nouveaux districts sur son territoire, le tout tel que présenté à l'intérieur de la vision 2025 et autorise par le fait même, le personnel de direction du SSIRÉ à procéder aux démarches de dotation en vue de combler les postes suivants :

Le 14 septembre 2016

- Chefs aux opérations (3)
- Chef aux opérations substitut (1)
- Chefs de district (3)
- Capitaine de district (2)

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Aménagement : ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Ferdinand a adopté le règlement no 2016-  
Réglementation 155 modifiant le règlement de zonage 21 de l'ex municipalité de Vianney, à sa séance  
d'urbanisme de régulière du 1<sup>er</sup> août 2016, le tout conformément au pouvoir qui lui sont attribués dans  
la municipalité la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;  
de St-Ferdinand  
A.R.-09-16-13589

ATTENDU QUE ce règlement vise plus spécifiquement à créer une zone à vocation principalement agricole 14 A à même la zone vocation principalement agricole 5 A, et à y permettre, outre les usages agricoles, certains usages autres qu'agricoles ;

ATTENDU QUE techniquement la municipalité modifie le plan de zonage (no 1/1) et la grille des spécifications (no 1) dudit règlement de zonage afin tantôt d'illustrer la zone audit plan, tantôt de cibler les usages permis à ladite grille ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable doit se prononcer quant à la conformité de ce règlement eu égard au contenu de son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR)* ;

ATTENDU QUE la MRC prend en compte dans son analyse la recommandation de M. Carl Plante responsable de l'aménagement de la MRC, et que de l'avis de ce dernier le règlement n'est pas conforme au contenu du SADR, et que parmi les éléments retenus, M. Plante souligne les aspects suivants :



Le 14 septembre 2016

- Au SADR de la MRC de L'Érable, la plupart des usages commerciaux, industriels, voire aussi institutionnels souhaités par la municipalité et intégrés au règlement 2016-155 sont souhaitables à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, et non en zone agricole, dans les deux affectations du territoire visées par le règlement (Agricole viable et Agricole extensive appalachienne) ;
- Les usages résidentiels souhaités par la municipalité sont également limités au SADR s'ils ne sont pas liés à des projets agricoles minimalement à temps partiel car la MRC est notamment en attente de la décision de la CPTAQ liée à l'article 59 de la LPTAAQ, laquelle demande est traitée audit SADR ;
- De manière synthétique, le SADR souligne l'importance de concentrer les usages non agricoles dans les périmètres d'urbanisation afin de conserver la vocation première du territoire agricole mais également de favoriser le développement structuré et ordonné des périmètres d'urbanisation et optimiser l'utilisation de la ressource « sol », et non une urbanisation diffuse en zone agricole ;
- De manière générale, les usages non agricoles permis en zone agricole doivent favoriser (et être liés) à la foresterie et à l'agriculture dans le but favoriser le dynamisme et le renouveau de l'agriculture en zone agricole au sens large, dans un esprit d'occupation renouvelée du territoire agricole ; les commerces et industries permis en zone agricole, dans les affectations, sont généralement liés à l'usage agricole principal, à moins que ce soit des ateliers artisanaux, des droits acquis, et autres exceptions .

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont préoccupés par les précédents que ce règlement pourrait occasionner sur le territoire rural de la MRC advenant une onformité eu égard au contenu du schéma ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement no 2016-155 de la municipalité de Saint-Ferdinand adopté le 1<sup>er</sup> août 2016 modifiant le règlement de zonage 21 de l'ex municipalité de Vianney ne

Le 14 septembre 2016

soit pas déclaré conforme au contenu général, aux orientations et objectifs ainsi qu'au document complémentaire du SADR de la MRC de L'Érable ;

QU'un certificat de conformité ne soit pas délivré à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité  
Rapport des que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:  
déboursés  
A.R.-09-16-13590

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
16601	Programme - PAD P120-0500	16 000,00
16602	Liliane Gagnon (entretien Carrefour et MRC)	2 972,56
16603	Ville de Princeville (tournoi de golf)	400,00
16604	SQ de la MRC de L'Érable (tournoi de golf)	340,00
16606	Groupe Attraction Radio-CKYQ FM (publicité activité ville)	1 178,50
16607	Autobus Bourassa (entente)	31 311,50
16608	Sogetel (frais fibre optique)	7 845,94
16609	L'Immobilière (gestion du rôle août, demande de révision)	5 742,67
16611	Michel Larouche (révision structure salariale)	4 511,58
16612	AIMQ (séminaire 2016)	776,08
16613	Multi-Services S.T. (entretien gazon)	747,34
16614	Municipalité de Ste-Sophie-d'Halifax (pacte rural)	5 600,00
16615	Mousse de L'Estrie (mousse-fibre parc)	2 615,91
16616	Tôle Vigneault (moulure expo carrefour)	97,32
16617	Prédimach inc. (réparation débroussailleuse)	354,08
16618	Mun. de St-Rosaire (remboursement expérience musique)	114,98
16620	R.D. Lettrage enr. (lettrage)	3 019,30
16621	Francotyp-Postalia (location timbreuse)	68,81
16622	Gr. Agroforestier Lot-Mégantic (transport de plants)	2 993,95
16626	SBK Télécom (service mensuel)	2 946,39
16627	Les Publications du Québec (mise à jour norme)	37,20
16628	Coop IGA (épicerie)	173,33
16631	BuroPro (four. de bureau)	593,05
16632	Electro Alarme 2000 inc. (vérification panneau carrefour)	99,16
16633	Comité de la bibliothèque de Lyster (animation bibliothèque)	402,41
16634	RDL Lamontagne Proulx inc. (vérification comptable 2015)	11 750,45
16639	Vertisoft (service technique, hébergement)	1 625,64
16640	Protection incendie Sécurmax (vérification extincteur 2015)	309,61
16641	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	866,00
16642	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 470,85
16643	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 456,00

**10408**

Le 14 septembre 2016

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
16644	Postes Canada (poste dépliants Délice de L'Érable)	1 285,42
16645	Vivaco Groupe Coopératif (divers)	228,48
16646	Norda Stelo inc. (PISRMM)	28 283,85
16647	Boucherie Thibault (repas conseil)	197,35
16648	Signé Garneau Paysagiste inc. (fleurs décès Sylvie Roy)	136,25
16649	ADGMRCQ (colloque automne)	459,90
16650	Me. Sylvain Beaugard (honoraires évaluation)	114,98
16651	Therrien Couture Avocats SENC (honoraires)	264,44
16652	Imprimerie Fillion enr. (poster, flyers tourisme)	91,98
16653	Mégaburo (lecture compteur)	829,52
16658	Multi-Services MGM inc. (réparation a/c carrefour)	459,22
16659	Pierre Vinet (honoraires banque de terre)	260,00
16660	FrancoTyp-Postalia (recharge)	3 449,25
16661	Transcontinental inc. (avis tr. collectif, plan gestion mat. rés., prog. estival)	3 408,30
16662	Sylvain Beaudoin (eau)	84,00
16663	Accéo solutions Inc. (renouvellement acomba)	842,67
16665	Culture Centre-du-Québec (contribution financière)	750,00
16666	Anne-Sara Cayer (commandite)	250,00
16667	A. Grégoire & Fils ltée (entretien cours d'eau)	1 546,41
16668	Martin Laflamme (café)	135,80
16669	Carrefour Québec Internationnal (billets 5 à 7 rentrée)	91,98
16670	Publicité L'Érable en Or (publicité transport collectif)	764,58
16671	Jeunes Entrepreneurs Bois-Francs Érable (billets - La grande rentrée)	34,50
16673	Plomberie 1750 - Dama Expert (réparation toilettes carrefour et MRC)	193,88
16675	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 608,00
16676	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	3 439,00
16677	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 402,00
16678	Lecours Soudure inc. (panneau aluminium transport collectif)	<u>55,19</u>
<b>Total</b>		<b><u>162 087,56 \$</u></b>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
540247-540298	Paies semaine du 6 au 13 août 2016	33 583,92
540374-540509	Paies semaine du 14 août au 3 sept. 2016	<u>84 325,53</u>
<b>Total</b>		<b><u>117 909,45 \$</u></b>

Transactions  
pré-autorisées  
et via internet

<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-08-01 Gouv. prov. (DAS)	68 064,89
GWW-08-02 Gouv. féd. (DAS)	2 329,94

**10409**

Le 14 septembre 2016

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-08-03	Gouv. féd. (DAS)	24 209,40
VAP-08-01	Remboursement prêt PR1	2 179,29
RA-08-01	RREMQ	26 312,01
PWW-08-01	CARRA	353,13
PWW-08-02	Hydro MRC	1 314,74
PWW-08-03	Hydro Carrefour - cuisine	140,25
PWW-08-04	Hydro Carrefour	1 448,12
PWW-08-05	Visa Desjardins - général	20,00
PWW-08-06	Visa Desjardins - DGA	170,82
PWW-08-07	Bell Mobilité -cellulaire	663,84
PWW-08-08	Promutuel Ass.	81,75
PWW-08-09	Pages Jaunes	8,74
PWW-08-10	Bell - télécopieur	91,25
PWW-08-11	Bell - ligne 800	<u>17,67</u>
<b>Total</b>		<b><u>127 405,84 \$</u></b>

**Fonds local d'investissement (FLI)**

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
306	Gagné & Doyle, notaires	<u>4 672,74</u>
	<b>Total</b>	<b><u>4 672,74</u></b>

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
		<b>Total</b> -

**Fonds local de solidarité (FLS)**

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
8	L'Industrielle Alliance	<u>3 136,18</u>
	<b>Total</b>	<b><u>3 136,18</u></b>

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
		<b>Total</b> -

ADOPTÉ

Le 14 septembre 2016

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-09-16-13591

Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
16605	Mathieu Rouleau (3e versement mise à jour schéma)	5 664,48
16610	Info Page (fréquence numérique)	695,21
16619	Accessoires d'auto Illimités (divers)	36,11
16623	Hi-Tec Intervention inc. (étuis)	275,48
16624	Le Pro du CB inc. (installation antenne)	173,33
16625	ACSIQ (cotisation membre)	281,69
16628	Coop IGA (divers)	46,90
16629	Distributions Michel Fillion (vêtements)	1 152,43
16630	Remorques et location Desjardins (batteries)	171,48
16635	Gilbert Labrie (réparations)	909,35
16636	Communications 1 <sup>er</sup> Choix (carte SIM)	13,80
16637	Les Entreprises Fydji inc. (formation)	183,95
16638	Garage Moderne G.T. inc. (changement huile, réparation)	410,03
16645	Vivaco Groupe Coopératif (divers)	27,16
16650	Me Sylvain Beauregard (honoraires)	1 158,37
16652	Imprimerie Fillion enr. (posters)	41,39
16654	Groupe CLR (système de communication)	896,81
16655	Aréo-Feu (réparation)	40,24
16656	ENPQ (examen, cotisation)	3 064,93
16657	Ville de Princeville (frais constat)	456,86
16664	Centre d'extincteur SL (recharge, location système cascade)	1 808,72
16672	Suspension Victo (1982) inc. (inspection)	1 956,58
16674	Remorques et location Desjardins (piles)	<u>34,38</u>
<b>Total</b>		<b><u>19 499,68 \$</u></b>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
540299-540373	Paies juillet 2016	<u>20 426,10</u>
<b>Total</b>		<b><u>20 426,10 \$</u></b>

Transactions pré-autorisées et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-08-01	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	82,18
PWW-08-02	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	82,18
PWW-08-03	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	82,18
PWW-08-04	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	86,44

**10411**

Le 14 septembre 2016

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-08-05	Bell Mobilité -cellulaire	144,54
PWW-08-06	Esso	174,82
PWW-08-07	Sonic	535,97
PWW-08-08	Shell	<u>304,81</u>
<b>Total</b>		<b><u>1 493,12 \$</u></b>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Période de question Une résidente de Saint-Pierre-Baptiste demande au directeur général de la MRC l'état d'avancement du projet de regroupement des offices municipaux d'habitation.

Ce dernier explique que le projet n'en est qu'à ses débuts et que beaucoup de détails ne sont pas encore connus.

Levée de la séance Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-09-16-13592

ADOPTÉ

---

Le Préfet

---

Le Secrétaire-trésorier